



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 16 décembre 2010
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Michel CANEVET: CC Haut Pays Bigouden
- Jean-Claude SACRE: CC Concarneau Cornouaille
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Yves CHATALEN : CMA29
- Jean-Pierre AUBERT (suppléant Claude BELLIN) : CC Châteaulin Porzay

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement

Membres excusés

- Hervé HERRY : Quimper Communauté
- Daniel COUIC et Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ
- Roger LE GOFF : CC Pays Fouesnantais
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Maryvonne BLONDIN, CG29
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Participaient également :

- Yves MALHOMME : Agent comptable du GIP
- Olivier BOISSEAU, Nathalie CONAN : Quimper Communauté
- André FRAVAL : COCOPAQ
- Nicolas PIRIOU : CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Thomas FEREC : CC Pays Glazik
- François CLEMENT, CCIQC
- Ronan MARCEL: Quimper Cornouaille Développement
- Nicolas KERLOCH, Lénaig WEILER, Betty ROBERT Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

Compte-rendu de séance

Introduction

Bernard POIGNANT ouvre la séance à la suite du conseil d'administration de Quimper Cornouaille développement qui a présenté et validé la convention de transfert d'activités entre le pays de Cornouaille et l'agence QCD.

1. Approbation de la convention de transfert d'activités à l'agence QCD

Bernard POIGNANT demande à l'assemblée de se prononcer sur la convention de transfert d'activités élaborée pour formaliser le transfert de l'essentiel des activités du pays à l'agence QCD, et de l'autoriser à la signer. Il informe aussi qu'il procède à la nomination de Ronan MARCEL comme directeur et ordonnateur du GIP à compter du 1^{er} janvier 2011.

Jean-René Couliou exprime l'accord du conseil de développement sur la convention mais il souhaite toutefois réexaminer les modalités de fonctionnement.

Pierre PLOUZENNEC attire l'attention sur le fait que les salariés ne sont pas transférés automatiquement mais doivent signifier individuellement leur accord sur les conditions de transfert.

Le conseil d'administration valide la convention de transfert d'activités et autorise le Président à la signer.

2. Décision modificative et budget 2011

Yves MALHOMME présente la décision modificative n° 3. Il indique que le budget primitif n'était pas suffisant au départ dans la mesure où il ne tenait pas compte des rattachements de charges et produits à l'exercice. Or, au moment du transfert des activités du GIP vers QCD, il est important de savoir précisément ce qui restera à percevoir sur 2010, d'autant que les recettes à rattacher sont importantes. La DM 3 prend en compte tous les rattachements et notamment les recettes.

Globalement, la DM3 rééquilibre les chapitres 11 (sous-évalué) et le chapitre 12 (surévalué). Elle prévoit aussi le rattachement d'une dépense de 20 000 € en faveur de la CCI pour une action tourisme (droit constaté ayant fait l'objet d'une délibération).

La section de fonctionnement augmente donc de 58 000 € en raison des rattachements.

Les dépenses d'investissement augmentent en raison des investissements du site Cornouaille Animation qui n'était pas prévus dans le BP. Quelques opérations d'ordre, neutres pour la section, viennent s'y ajouter à cause de l'intégration et de l'amortissement des biens provenant du PTQ.

L'équilibre budgétaire est atteint par le transfert d'un virement supplémentaire de la section de fonctionnement à la section investissement.

Le conseil d'administration approuve la DM3.

Ronan MARCEL présente ensuite le budget 2011 du GIP qui intègre les charges probables pour 2011 et même 2012 et 2013, les charges à prévoir sur ces 2 dernières années étant particulièrement réduites. Sur 2012 et 2013 le budget fonctionnera par report, et aucune recette ne sera perçue sur les 3 années. Seule une part de l'excédent reporté de 2010 alimentera la partie recettes de fonctionnement.

Le budget est voté à l'unanimité par le conseil d'administration.

Marc Andro précise toutefois que les 90 000 € dévolus par le PTQ de Quimper doivent être fléchés de manière à financer exclusivement des actions touristiques.

3. Ressources humaines

Le conseil d'administration valide les 3 délibérations demandées (prime de remplacement, compensation de perte de salaire et paiement des heures supplémentaires)

4. Pôle énergie

Jean-Claude SACRE présente les décisions à prendre par le CA concernant le pôle énergie :

➤ Validation de la commission énergie

Un groupe de travail composé de Jean-Claude SACRE, Jean-Paul LE PANN, Dénez LHOSTIS, Nicolas MORVAN, Jean-René COULIOU, William BOULIC et Pierre PLOUZENNEC travaille depuis plusieurs mois sur le devenir du pôle énergie. Jean-Claude SACRE souhaite que le conseil d'administration formalise la composition de la commission énergie. Il souhaite y adjoindre le référent PCET à compter de 2011.

Le conseil d'administration valide la composition de la commission énergie.

➤ Validation du PCET à retenir pour la Cornouaille

Suite au 3^{ème} rendez-vous de la Cornouaille où la nécessité d'un plan climat énergie pour la Cornouaille a été expliquée, Jean-Claude SACRE demande au conseil d'administration de se prononcer sur la mise en place d'un PCET à l'échelle de la Cornouaille sur la base d'un diagnostic partagé commun et d'un accompagnement dans l'élaboration des plans d'action par territoire de projet. Ce poste de chargé de mission pilote sur la Cornouaille sera financé à 60 % par l'ADEME et la Région. Il sera assuré par Nicolas KERLOCH.

Le conseil d'administration valide la mise en place d'un plan climat énergie cornouaillais et autorise le Président à signer les contrats de financement du poste avec l'ADEME et la Région.

Jean-Claude SACRE informe en complément sur le PCET que la création d'un groupe de travail est envisagée, composé d'un élu et d'un technicien par EPCI. Un courrier sera adressé en ce sens.

➤ Création de poste(s) supplémentaires(s) pour le conseil en économie partagée (CEP)

La commission énergie a validé la continuité du CEP et ce point avait été évoqué lors du dernier conseil d'administration. Du fait de l'affectation de Nicolas KERLOCH au PCET, l'ADEME propose la création de 2 postes en CDD pour 18 mois pour assurer cette mission de conseil en économie partagée pour les collectivités. En effet, l'étendue du territoire justifie la création d'un poste pour l'Est et l'autre pour l'Ouest de la Cornouaille. Le financement serait assuré en partie par l'Ademe et la Région selon un mode dégressif, le solde serait de 30 000 € la première année et de 50 000 € la deuxième année. Il est précisé que ce complément de financement serait assuré par les communes adhérentes à hauteur de 1€/habitant. Ainsi, il faudrait que les communes adhèrent pour 30 000 habitants la première année et 50 000 la deuxième année pour financer complètement un poste. Aujourd'hui, les communes adhérentes représentent déjà 20 000 habitants et les communes candidates tout autant. Le poste qui existait jusqu'à présent était déjà limité pour assurer les besoins existants et le besoin ne peut que monter en puissance. Pierre PLOUZENNEC précise que les communes adhérentes s'engagent sur 3 ans et que l'adhésion de nouvelles communes compensera le désengagement des premières au terme des 3 ans. Il est donc sceptique sur la durée de 18 mois des CDD prévus. Il préconise de créer un poste tout de suite et de demander un engagement plus ferme des collectivités avant de créer un second poste.

Jean-Paul LE PANN indique que le CEP ne s'applique qu'aux communes de moins de 10 000 habitants et ne peut donc pas couvrir tout le territoire, cependant le potentiel reste important d'autant que le service est amené à prendre de plus en plus d'importance. Il souligne par ailleurs la nécessité de renforcer la communication et d'obtenir une meilleure visibilité, notamment en termes de locaux.

Jean-Claude SACRE répond qu'une communication d'envergure nationale est prévue par l'ADEME. Il propose lui aussi de créer immédiatement un poste et d'envisager la création d'un second poste dans 6 mois, le temps de voir ce que cela représente en termes d'engagement et de solliciter de nouvelles adhésions des collectivités.

Michel CANEVET partage cet avis.

Marc ANDRO indique que la tendance nationale au niveau des agences d'urbanisme est d'accorder une importance croissante aux questions énergétiques, il affirme que le service énergie a toute sa place au sein des structures qui gèrent le développement et l'urbanisme.

Bernard POIGNANT propose au conseil d'administration de créer un poste tout de suite, sous réserve des financements annoncés par l'ADEME et la région, et de reconsidérer la question du 2^{ème} poste au bout de 6 mois. Le conseil d'administration valide cette proposition.

5. Avenant au CPER

Betty ROBERT présente l'avenant au CPER remodelé en fonction de 3 données :

- les vœux émis par le conseil d'administration
- les priorités annoncées par la Préfecture de région à mi-parcours (courrier remis lors du dernier CA) qui portent sur l'accessibilité de la Bretagne intérieure, l'aménagement numérique et les maisons de santé
- l'annonce de la Préfecture de Région de réduire l'enveloppe restante de 60 %. Ainsi, sur les 2,2 millions d'euros non consommés, il ne reste donc plus que 880 000 €.

Un tableau présente la répartition proposée de cette enveloppe sur le soutien au développement de la filière agro-alimentaire, la mixité pêche/plaisance et l'animation et la promotion de la filière pêche et il est demandé au conseil d'administration de le valider.

François CLEMENT s'étonne et déplore de constater en séance et sans avoir le temps de réagir que les financements initialement prévus pour la filière pêche ont disparu. 800 000 € devaient être conservés pour financer les projets de la filière dont il apprend la disparition, il constate que la pêche est abandonnée en pleine crise.

Bernard POIGNANT précise qu'il s'agit d'un contrat entre l'Etat et la Région et que le pays ne peut qu'indiquer ses priorités mais n'est pas décisionnaire. Si les projets présentés n'entrent pas dans les priorités définies par la Préfecture de Région, le risque est de perdre le solde de l'enveloppe, alors qu'elle a déjà été réduite de 60 %. Il demande donc que le conseil d'administration valide la proposition d'avenant.

François CLEMENT regrette que la liste des projets soit imposée. Il réaffirme que les projets de la filière pêche existaient mais n'ont pas encore eu le temps d'aboutir (seuls 800 000 € ont été consommés)

Le conseil d'administration valide cependant l'avenant proposé.

6. Questions diverses

Vœux du conseil de développement

Jean-René COULIOU présente les vœux exprimés par le conseil de développement concernant :

- la question ferroviaire, où l'intermodalité et la nécessité d'une offre de stationnement et d'un aménagement de l'espace urbain autour de la gare de Quimper sont largement mises en avant.
- Le plan climat énergie pour la Cornouaille, sur lequel le conseil de développement se positionne, au nom de la cohérence territoriale, en faveur d'un PCET unique pour la Cornouaille.

Bernard POIGNANT clôt la séance.